



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'île Perrot

de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie de l'eau de l'île Perrot, tenue par vidéoconférence le mercredi 3 juin à 19h.

Présences : Monsieur Yvan Cardinal, maire, président
 Madame Danie Deschênes, mairesse, vice-présidente
 Monsieur Michel Bourdeau, maire
 Madame Diane Boyer, conseillère
 Monsieur Daniel Lauzon, conseiller
 Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller

Aussi présent : Monsieur François Leduc, directeur général
 Madame Alexandra Prévost, secrétaire-trésorière

2020-06-033

Sujet : Ouverture de la séance ordinaire du mois de juin 2020 et adoption de l'ordre du jour

Proposé par madame Danie Deschênes, mairesse, vice-présidente
Appuyé par monsieur Michel Bourdeau, maire

Il est résolu

À 19 heures, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2020 et que l'ordre du jour soit et il est adopté tel que présenté.

2020-06-034

Sujet : Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mai 2020

Proposé par monsieur Daniel Lauzon, conseiller
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère

Il est résolu

Que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 mai 2020 soit et il est adopté.

2020-06-035

Sujet : Approbation des comptes payés d'avance et à payer pour le mois de mai 2020

Proposé par madame Diane Boyer, conseillère
Appuyé par madame Danie Deschênes, mairesse, vice-présidente
Il est résolu

Que les chèques numéros 15 438 à 15 450 inclusivement ainsi que le paiement électronique numéro 12 du fonds général soient et ils sont approuvés pour un montant total de 145 343.67\$.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

No de résolution
ou annotation

2020-06-036

Sujet : Hydro-Québec / Approbation des débits bancaires pour le mois de mai 2020.

Proposé par monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Appuyé par monsieur Michel Bourdeau, maire
Il est résolu

Que les comptes d'Hydro-Québec payés par débits bancaires pour le mois de mai 2020 soient et ils sont approuvés pour un montant total de 24 577.68\$.

2020-06-037

Sujet : **MANDAT A L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC - APPEL D'OFFRES # CHI- 20212022. ACHAT DE DIFFERENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISES POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.**

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot désire participer à cet achat regroupé pour se procurer l'**Hypochlorite de sodium** dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

Proposé par madame Danie Deschênes, mairesse, vice-présidente
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mit en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat d'**Hypochlorite de sodium** nécessaire aux activités de notre organisation municipale;

QUE la Régie de l'eau de l'Île Perrot confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'île Perrot

de résolution
ou annotation

2022;

- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie de l'eau de l'île Perrot s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;
- QUE la Régie de l'eau de l'île Perrot confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2)ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie de l'eau de l'île Perrot s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE La Régie de l'eau de l'île Perrot que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non membres de l'UMQ;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

2020-06-038

Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) No. F031 - 1-800-363-9251

Sujet : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 968 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie de l'eau de l'île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 968 000 \$ qui sera réalisé le 17 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
112	2 968 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 112, la Régie de l'eau de l'île-Perrot souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par madame Danie Deschênes, mairesse, vice-présidente
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère
Il est résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie de l'eau de L'Île-Perrot, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 112 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2020-06-039

Sujet : Adjudication d'une émission d'obligations à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 968 000\$ qui sera réalisé le 17 juin 2020 pour le règlement d'emprunt numéro 112.

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	3 juin 2020	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 juin 2020
Montant :	2 968 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 112, la Régie de l'eau de L'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie de l'eau de L'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 juin 2020, au montant de 2 968 000 \$;



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

96 000 \$	0,75000 %	2021
98 000 \$	0,90000 %	2022
100 000 \$	1,00000 %	2023
101 000 \$	1,15000 %	2024
2 573 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,52536

Coût réel : 1,60882 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

96 000 \$	0,90000 %	2021
98 000 \$	1,00000 %	2022
100 000 \$	1,05000 %	2023
101 000 \$	1,20000 %	2024
2 573 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,53800

Coût réel : 1,61109 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

96 000 \$	1,00000 %	2021
98 000 \$	1,00000 %	2022
100 000 \$	1,20000 %	2023
101 000 \$	1,30000 %	2024
2 573 000 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,80300

Coût réel : 1,65180 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

96 000 \$	0,80000 %	2021
98 000 \$	1,00000 %	2022
100 000 \$	1,10000 %	2023
101 000 \$	1,20000 %	2024
2 573 000 \$	1,30000 %	2025

Prix : 98,04000

Coût réel : 1,72405 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est

Proposé par madame Danie Deschênes, mairesse, vice-présidente
Appuyé par madame Diane Boyer, conseillère
et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 968 000 \$ de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Régie de l'Eau de l'Île Perrot

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2020-06-040

Sujet : Levée de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2020

Proposé par monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Appuyé par madame Danie Deschênes, mairesse, vice-présidente
Il est résolu

À 19h23, de lever l'assemblée ordinaire du 3 juin 2020.